

Termes de référence : Évaluation externe

Projet « Participation, éducation et protection sociale en Haïti » (2021 – 2024)

I. Action à évaluer, acteurs et actrices impliqués

1.1 Présentation du Mouvement International ATD Quart Monde

Le Mouvement International ATD (Agir Tous pour la Dignité) Quart Monde est une organisation non-gouvernementale internationale, sans affiliation politique ou religieuse, dont le but premier est d'éradiquer la misère et l'exclusion partout dans le monde en y associant les personnes qui la subissent. ATD Quart Monde a été fondé en 1957 par le Père Joseph Wresinski avec les familles d'un camp de sans-logis de la région parisienne. Ils ont créé un Mouvement donnant la priorité aux plus pauvres, qui rassemble des militants Quart Monde issus d'un milieu de pauvreté, des volontaires internationaux disponibles dans un projet de vie en solidarité et des citoyens alliés pour une transformation de la société. Présent dans une trentaine de pays, le Mouvement mène des actions de promotion familiale, sociale, culturelle et professionnelle, avec des moyens financiers modestes et un très grand engagement humain.

ATD Quart Monde a développé des programmes permettant d'impliquer et de prendre réellement en compte les personnes en situation de pauvreté, dans chacune des actions menées. Pour ce faire, le Mouvement a notamment développé des « Universités populaires Quart Monde » et la méthodologie du « Croisement des savoirs et des pratiques », qui permettent de construire de nouvelles connaissances et de concevoir de nouvelles actions, en valorisant et en prenant en considération les savoirs spécifiques de chacun.

Le Mouvement conduit également des actions de plaidoyer auprès des institutions et des pouvoirs publics, afin que ces derniers prennent en compte toutes les dimensions de la pauvreté dans chaque décision politique.

À travers toutes ses actions, ATD Quart Monde garde pour ambition de promouvoir un changement vers une société fondée sur la dignité humaine et l'accès aux droits humains pour toutes et tous.

1.2. Descriptif du projet « Participation, éducation et protection sociale en Haïti »

1.2.1. Contexte local et historique du projet

ATD Quart Monde est présent à Port-au-Prince depuis le milieu des années 1980, et sur la commune de Jean-Rabel depuis 2018. Ses locaux, appelés Maison Quart Monde, sont situés à Fontamara, dans le sud de la capitale.

L'équipe d'ATD Quart Monde en Haïti possède une grande connaissance des lieux d'intervention et de la population qui y habite. La confiance dont l'équipe bénéficie lui donne le champ libre pour mener des activités avec l'implication de la population.

À Port-au-Prince, à travers son ancrage dans la communauté, ATD Quart Monde a développé depuis plusieurs décennies des programmes phares qui ont abouti aux activités principales du projet à évaluer :

- Une pré-école, « Graine d'Espoir », qui accueille chaque année plus d'une soixantaine d'enfants de 4 à 6 ans de familles en situation de grande pauvreté ;

- Un programme de développement du jeune enfant, « Bébés Bienvenus », pour soutenir la stimulation précoce et la bonne santé des enfants de 0 à 3 ans avec l'implication de leurs parents ;
- Un système d'assurance santé qui permet l'accès aux soins de familles très vulnérables : l'action expérimente à petite échelle un exemple de socle de protection sociale participatif qui cible prioritairement les personnes les plus pauvres ;
- La célébration annuelle chaque 17 octobre de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté qui réunit les familles ayant l'expérience de la grande pauvreté, des partenaires et des autorités locales autour d'un plaidoyer pour l'accès aux droits des plus vulnérables.

À Jean Rabel, les activités se déroulent exclusivement au sein de la communauté et sont plus spécifiquement axées sur l'éducation.

Le projet cible de cette évaluation, « **Participation, éducation et protection sociale en Haïti** », cofinancé par l'Agence Française de Développement, est mené d'octobre 2021 à septembre 2024, avec pour objectif de permettre l'accès effectif de toutes et tous aux droits fondamentaux (droit à l'identité et dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la protection sociale) avec la participation effective des personnes très vulnérables, des acteurs concernés, et en dialogue avec l'État haïtien.

Il s'agit de la deuxième phase du projet. La première phase du projet s'est déroulée de juillet 2017 à septembre 2021. Une troisième phase du projet pourrait débuter en octobre 2024 pour 3 ans.

L'évolution du contexte social, politique, sécuritaire et économique en Haïti souligne l'importance continue des activités visant à garantir l'accès aux droits, tels que la participation, l'éducation, la formation et la santé, soutenues par le Mouvement International ATD Quart Monde. Les défis persistants, incluant l'insécurité et les difficultés économiques, ont exacerbé la précarité des ménages haïtiens, entraînant des obstacles rendant plus difficile l'accès aux services de santé et l'éducation pour une partie d'entre eux. En outre, la crise politique que connaît le pays depuis l'assassinat de son président en juillet 2021, n'a pas permis de trouver en l'État Haïtien l'interlocuteur espéré. Enfin, la très grande insécurité qu'a connue la 3ème circonscription de Port au Prince entre 2021 et 2022 et plus généralement la zone métropolitaine depuis 2021 ont eu un impact sur la mise en œuvre de certaines activités, qui ont été en permanence réévaluées.

1.2.2. Objectifs du projet

L'objectif global du projet est de « Permettre l'accès effectif de toutes et tous aux droits fondamentaux : droit à l'identité et dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la protection sociale avec la participation effective des personnes très vulnérables, des acteurs concernés, en dialogue avec l'État haïtien ».

Plus spécifiquement, le projet vise trois objectifs :

1. Permettre d'une part, à des personnes très pauvres de renforcer leurs moyens de participer à la vie de leur communauté et d'autre part, à d'autres acteurs – individus, OSC, organisations étatiques – de consolider et approfondir leurs capacités à s'engager avec les populations vulnérables.
2. Promouvoir l'accès de toutes et tous à l'identité et à une éducation de qualité permettant aux jeunes enfants d'avoir accès à une éducation préscolaire performante ; en promouvant des activités d'éducation non formelle auprès d'enfants très démunis ; et en renforçant les capacités des jeunes.
3. Garantir l'accès aux soins à une population vulnérable, en accordant une priorité aux enfants, aux pré-adolescentes et aux femmes en âge de procréer, et promouvoir le développement, la santé et la nutrition du jeune enfant.

1.2.3. Localisation du projet

- Port-au-Prince : Fontamara, Haut Martissant

- Jean-Rabel : Puisée, Barbe Pagnol.

1.2.4. Groupes cibles

Les participants aux activités du projet sont des personnes ayant l'expérience de la pauvreté, des membres de la société civile et d'organisations partenaires. Plus précisément, les groupes ciblés sont les suivants :

- Les enfants, les jeunes et les adultes des zones marginalisées et très pauvres du sud de la capitale et des communautés rurales isolées de Jean Rabel (Nord-Ouest), dont :
 - Les enfants de 4 à 6 ans participant à la pré-école (140 enfants) ;
 - Les enfants participant avec un membre de leur famille aux activités de stimulation précoce dont certains participent également au programme nutritionnel (270 enfants) ;
 - Les enfants participant à une bibliothèque dans la rue ou dans les champs (400 enfants).
- Les jeunes les plus éloignés de l'emploi du Haut Martissant et de Puisée participant aux programmes d'acquisition de compétences (30 jeunes) ;
- Les familles dont la vulnérabilité est telle qu'elles n'ont pas accès aux soins de santé (930 familles | 3000 personnes) ;
- Les enseignantes de la pré-école (20 enseignantes), les animatrices des activités de stimulation précoce / programme nutritionnel (18 animatrices) et les professionnels de santé (10 professionnels) ;
- Des personnes exerçant une responsabilité politique ou administrative au sein des autorités haïtiennes, des acteurs de la société civile et de la lutte contre la pauvreté.

1.2.5. Organisation interne et partenariale

ATD Quart Monde est représenté en Haïti à travers un accord de siège avec l'État haïtien. Toutes les activités sont menées grâce à l'engagement d'une équipe de 9 volontaires permanents, dont les membres sont en partie haïtiens et en partie expatriés français. Deux volontaires haïtiens sont installés depuis 2018 dans la commune de Jean Rabel. Le reste de l'équipe est basé dans la Maison Quart Monde à Port-au-Prince. En outre, 8 employés haïtiens sont salariés notamment sur les programmes « Graine d'Espoir » et « Bébés Bienvenus ». Le pilotage du projet s'organise autour d'un binôme de volontaires. De la même manière le pilotage des différents programmes s'organise autour de binômes de volontaires.

L'équipe locale est appuyée par les membres de la Délégation générale et par les membres de la Délégation régionale (Région Amérique Latine et Caraïbes) pour le suivi des actions et les questions de sûreté et sécurité.

Certaines équipes du Centre International, basées en France, peuvent également être amenées à soutenir l'équipe locale sur certaines actions, comme par exemple le secrétariat Taporì ou le pôle Connaissance, action et engagement. Le pôle Administration, éthique et finances internationales assure le suivi administratif, comptable et financier du projet.

Le programme d'assurance-santé est mis en œuvre en partenariat avec le Service Œcuménique d'Entraide (SOE), une ONG haïtienne experte dans la santé communautaire, partenaire depuis le début. Ce partenariat a permis la création et le développement du Centre de Santé Saint-Michel (CSSM), centre de première ligne qui est un acteur local important sur le volet santé et protection sociale. ATD Quart Monde apporte des fonds au SOE dont une partie sert directement à garantir le fonctionnement de l'assurance (engagement d'un travailleur social, frais de prise en charge des traitements et investigations médicales, forfait pour la gratuité offerte aux enfants de moins de cinq ans) et une autre – plus réduite – sert à soutenir le fonctionnement du CSSM (ressources humaines, contribution au loyer).

ATD Quart Monde a développé d'autres partenariats locaux avec :

- Solidarite Fanm Aysyen ;
- LAKOU don Bosco ;

- L'Office de la Protection du Citoyen et de la Citoyenne ;
- Le CE-JILAP ;
- Le CLIO (Cadre de liaison inter-organisations), plateforme de la société civile en Haïti dont ATD Quart Monde est un membre actif.

Des liens ont pu être conservés avec ces acteurs, mais aucune activité commune n'a pu être organisée en raison de la situation sécuritaire.

1.2.5. Activités mises en œuvre et résultats attendus

Objectif spécifique 1 : Permettre d'une part, à des personnes très pauvres de renforcer leurs moyens de participer à la vie de leur communauté et d'autre part, à d'autres acteurs – OSC, organisations étatiques – de consolider et approfondir leurs capacités à s'engager avec des populations vulnérables.

- Résultat 1.1- Des personnes, jeunes et adultes, parmi les plus vulnérables, trouvent leur place dans des initiatives citoyennes et participent à la vie de leur communauté.
- A.1.1.1- Animation d'un groupe de dialogue bimestriel entre des personnes vivant la grande pauvreté
- A.1.1.2- Organisation et animation de 3 rencontres culturelles et créatives annuelles entre personnes vivant la grande pauvreté
- A.1.1.3- Présence des volontaires permanents auprès des personnes les plus exclues dans les quartiers
 - Résultat 1.2- Par les expériences vécues, des professionnels et des institutions ont évolué dans leurs pratiques au bénéfice de familles et populations très pauvres.
 - A.1.2.1- Formations annuelles des enseignantes et des animatrices et animateurs
 - A.1.2.2- Formations biannuelles des animatrices et animateurs des bibliothèques de rue
 - A.1.2.3- Constitution et animation d'un groupe de lecture réunissant des universitaires qui souhaitent mieux comprendre la réalité des plus pauvres
 - A.1.2.4- Mise en place de groupes de dialogue annuels entre des personnes très pauvres et des acteurs de la société
 - A.1.2.5- Mise en place d'une dynamique de co-formation avec les bénéficiaires de la carte santé et le personnel du centre de Santé Saint-Michel
 - A.1.2.6- Développement du lien avec les acteurs publics des domaines concernés, notamment les universités
- Résultat 1.3- Des citoyens de différents milieux se mobilisent autour des plus pauvres dans des dynamiques communautaires.
- A.1.3.1- Organisation de deux Campagnes du Savoir annuelles, de partage entre des enfants et des jeunes dans des quartiers très pauvres
- A.1.3.2- Organisation de rassemblements à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère - 17 octobre

Objectif spécifique 2 : Promouvoir l'accès de tous et toutes à l'identité et à une éducation de qualité permettant aux jeunes enfants d'avoir accès à une éducation préscolaire performante ; en promouvant des activités d'éducation non formelle auprès d'enfants très démunis ; et en renforçant les capacités des jeunes.

- Résultat 2.1- Le droit à l'identité est accessible aux familles intégrant les programmes du projet et est promu auprès des acteurs étatiques et de la société civile.
- A.2.1.1- Accompagnement des familles pour l'obtention d'un acte de naissance
- A.2.1.2- Capitalisation des savoirs d'action et plaidoyer pour l'accompagnement des familles à l'obtention d'un acte de naissance

- Résultat 2.2- Les enfants ont accès à une formation pré scolaire adaptée et la famille, dans sa globalité est accompagnée, permettant à l'enfant d'entrer à l'école fondamentale et d'y suivre le cursus avec succès.

A.2.2.1- Organisation d'un enseignement pré scolaire structuré autour d'une pré école accueillant annuellement 70 enfants

A.2.2.2- Accompagnement des familles plus fragiles pour que tous les enfants réussissent à la pré école

- Résultat 2.3- Des enfants vivant à la rue et des enfants dans les quartiers du Haut Matissant et des communes rurales de Jean Rabel développent leurs connaissances, leurs compétences sociales et leur envie d'apprendre

A.2.3.1- Mise en place de programmes informels d'éducation (bibliothèque de rue)

A.2.3.2- Accès des enfants à des bibliothèques formelles

- Résultat 2.4- Des jeunes acquièrent les ressources, la maturité, pour faire face aux défis qui se présentent à elles et eux et prendre conscience du rôle et de la place qu'ils ont à jouer dans leur communauté et dans la société.

A.2.4.1- Mise en place d'une formation en couture à Jean Rabel (habitation de Puisé)

A.2.4.2- Réflexion avec les jeunes des quartiers du Haut Martissant sur des actions à mettre en place

Objectif spécifique 3 : Garantir l'accès aux soins à une population vulnérable, en accordant une priorité aux enfants, aux adolescents, aux adolescentes et aux femmes en âge de procréer, et promouvoir le développement, la santé et la nutrition du jeune enfant

- Résultat 3.1- Le jeune enfant se développe de manière harmonieuse au sein de sa famille : en termes de santé et de nutrition ; et dans le développement psychomoteur et socio-affectif. Un parent proche est impliqué dans le processus.

A.3.1.1- Exécution d'un programme destiné aux enfants de moins de 3 ans et à leurs parents, abordant la stimulation précoce, l'éducation à la santé et une dynamique d'échange des savoirs

A.3.1.2- Exécution d'un programme destiné aux enfants souffrant de malnutrition

- Résultat 3.2- Grâce au système d'« assurance santé » garantissant l'accès à un circuit de soins, couplé à une promotion de la santé visant des publics-cibles (enfants, femmes en âge de procréer, adolescentes et adolescents), la population très pauvre du Haut-Martissant voit son état de santé amélioré.

A.3.2.1- Mise en œuvre d'un circuit de soins par un programme d'assurance-santé, grâce à des partenariats avec des structures non gouvernementales et étatiques.

A.3.2.2- Développement du réseau de partenaires de l'assurance santé et renforcement des capacités du principal partenaire le CSSM

A.3.2.3- Ateliers de sensibilisation à la santé sexuelle et reproductive pour adolescents, adolescentes, femmes en âge de procréer et jeunes hommes.

1.2.7. Antécédents en matière d'identification, programmation, suivi et évaluation de l'action

La première phase du projet a fait l'objet d'une évaluation externe, réalisée par Madame Gladys Mayard, anthropologue et sociologue.

Cette évaluation a souligné la pertinence de l'approche et de la réponse d'ATD Quart Monde aux problématiques rencontrées par les personnes vulnérables. Ses conclusions confirment la cohérence, l'efficacité, la pertinence, l'impact et la durabilité de la première phase et recommandent de le poursuivre, voire même de l'étendre. Elles mettent en avant comme point fort, au cœur de l'impact des actions :

- La stratégie d'intervention spécifique à ATD Quart Monde qui repose sur un lien très fort avec les familles les plus pauvres, construit par une présence au quotidien et dans la durée,

- La participation effective de toutes et de tous à la construction des actions visant à mettre fin à la grande pauvreté,
- La création d'un lien fort avec les familles dans les zones d'intervention,
- Le renforcement des compétences, des capacités et du pouvoir d'agir des acteurs et des populations,
- Un changement de comportement renforçant la dignité, l'estime de soi et la confiance en soi,
- Le renforcement de la capacité à prendre la parole en public et à contribuer aux prises de décision de la communauté,
- L'accessibilité et la disponibilité des soins de santé,
- Le renforcement de la dynamique entre les bénéficiaires : solidarité, apaisement des conflits, paix entre voisins, vie associative.

L'évaluation a par ailleurs pointé quelques pistes d'amélioration, comme par exemple :

- Utiliser le réseautage communautaire pour permettre un suivi à distance des familles en périodes d'insécurité,
- Renforcer la capacité des parents dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive afin qu'ils puissent enseigner directement certaines notions à leurs enfants,
- Renouveler la tentative de partenariat avec les Universités en Haïti,
- Renforcer l'engagement à long terme et le dialogue avec les familles,
- Réaménager les locaux,
- Renforcer le Centre de santé Saint Michel avec un médecin ou une infirmière.

Suivant les recommandations de l'évaluation, des ajustements ont été apportés au projet pour la deuxième phase afin d'améliorer la réalisation des activités et de consolider les résultats.

1.2.8 Intégration du genre

En milieu d'extrême pauvreté, les femmes et les hommes souffrent de la domination et de l'oppression, qui sont vécues différemment selon le genre. ATD Quart Monde regarde cette domination et cette oppression qui comportent des enjeux différents pour les hommes et pour les femmes, et en prend compte dans le projet.

Dans l'ensemble des activités réalisées, le Mouvement International ATD Quart Monde est aussi vigilant à la participation des femmes qu'à celle des hommes. Un dénombrement genré des participations aux activités du projet a ainsi été mis en place. Ce dénombrement souligne un déséquilibre en faveur des femmes. C'est un préalable nécessaire pour envisager par la suite des activités répondant à l'enjeu de s'investir différemment auprès des hommes et auprès des femmes.

Depuis le début, les activités qui portent sur le développement du petit enfant et la santé touchent beaucoup plus de femmes que d'hommes. Par exemple, les femmes participent en plus grand nombre aux activités « Bébés bienvenus » et au programme nutritionnel, malgré un effort constant pour renforcer le lien avec les pères et continuer à les inviter aux rencontres.

II. L'évaluation

2.1. Objectif général de l'évaluation

2.1.1. Attentes et objectifs du Mouvement International ATD Quart Monde

Le Mouvement International ATD Quart Monde souhaite une évaluation externe du projet « *Renforcer une dynamique communautaire qui atteigne les plus vulnérables par des actions d'éducation et de protection sociale* », cofinancé par l'Agence Française de Développement, afin :

- 1) D'apprécier la mise en œuvre du projet et l'atteinte des résultats et des objectifs fixés ;

- 2) D'examiner les actions et les méthodologies du projet à travers différents critères ;
- 3) D'identifier les initiatives réussies, les innovations et les approches prometteuses ;
- 4) De tirer des leçons et des enseignements des actions menées pour, le cas échéant, prendre des mesures de rectification pour la phase 3 du projet (objectifs visés, méthode d'intervention, actions, etc.).

L'évaluation jouera ainsi un rôle important dans la mesure où elle permettra d'établir les bases principales de réflexion sur la détermination de la suite à donner au projet. De ce fait, le Mouvement International ATD Quart Monde entend confier cette mission d'évaluation externe à un consultant / une consultante ou un groupe de consultants / consultantes, dont l'objet de la mission est présenté dans les présents termes de référence.

2.1.2. Références constitutives de l'évaluation

Le pré-requis du questionnement d'évaluation est un important travail de découverte de l'action entreprise, sur la base de ressources documentaires fournies par ATD Quart Monde complétées par des entretiens. Le contexte, la situation de départ, les étapes et aboutissements des diverses actions entreprises devront être connus.

La mission d'évaluation se basera sur les documents suivant comme référence pour mesurer l'atteinte des résultats et objectifs initialement visés :

- Rapport d'activité final de la phase 1 du projet envoyé à l'AFD ;
- Rapport d'évaluation de la phase 1 du projet ;
- Description détaillée et cadre logique de la phase 2 du projet ;
- Rapport d'activité intermédiaire de la phase 2 du projet envoyé à l'AFD, couvrant les 15 premiers mois.

Les documents suivant permettront d'apprécier la prise en considération ou non des thématiques transversales (genre, biodiversité/climat, jeunesse) selon les critères de l'AFD :

- Fiches outils 2, 3 et 4 du guide méthodologique de l'AFD (version Avril 2020).

2.2. Périmètre de l'évaluation

2.2.1. Délimitation de l'action à évaluer

L'évaluation porte sur le projet « *Renforcer une dynamique communautaire qui atteigne les plus vulnérables par des actions d'éducation et de protection sociale* » mis en œuvre d'octobre 2021 à la date de l'évaluation. Tous les objectifs et les résultats du projet sont concernés. Le Mouvement International ATD Quart Monde souhaite recevoir un éclairage spécifique sur les actions listées à la section 2.2.2.

2.2.2. Critères d'évaluation à mobiliser

L'évaluation pourra se référer aux critères du CAD pour l'évaluation de l'aide au développement¹, et en particulier aux critères de pertinence, de cohérence, et d'efficacité. D'autres critères plus transversaux devront également être intégrés (renforcement des capacités, qualité des partenariats, empowerment, etc.).

Objectif spécifique 1 : Permettre d'une part, à des personnes très pauvres de renforcer leurs moyens de participer à la vie de leur communauté et d'autre part, à d'autres acteurs – OSC, organisations étatiques – de consolider et approfondir leurs capacités à s'engager avec des populations vulnérables.

- Activités à évaluer prioritairement :

A.1.1.1 ; A.1.1.2 ; A.1.1.3 ; A.1.2.3 ; A.1.2.4

¹ <https://www.oecd.org/fr/cad/evaluation/criteres-cad-evaluation.htm>

- Critères à cibler prioritairement :

Pertinence, cohérence, efficacité, renforcement des capacités, empowerment

- Exemples de questions évaluatives auxquelles l'évaluation pourra chercher à répondre :

Dans quelle mesure les activités du projet ont-elles contribué à renforcer les capacités des personnes en situation de pauvreté à s'exprimer, à dialoguer collectivement et à reconnaître leur potentiel de contribution à la société ?

Comment les personnes en situation de pauvreté ont-elles perçu leur propre évolution et leur capacité à influencer les décisions au sein de leur communauté ?

Dans quelle mesure les activités du projet ont-elles contribué à renforcer les capacités des personnes en situation de pauvreté, de prise de décision et de participation active à la vie de leur communauté ?

Quels sont les exemples concrets d'engagement des personnes en situation de pauvreté dans des initiatives citoyennes ou communautaires ?

Des changements concrets ont-ils été observés dans les pratiques des professionnels et autres acteurs de la société civile suite à leur engagement aux côtés des personnes en situation de pauvreté ?

Note : L'ensemble de ces questions devra être appréhendé au regard de la situation des quartiers totalement contrôlés par les gangs, et de l'impact du fort climat d'insécurité sur certaines activités qui ont été réajustées et réévaluées en permanence pour y faire face.

Objectif spécifique 2 : Promouvoir l'accès de toutes et tous à l'identité et à une éducation de qualité permettant aux jeunes enfants d'avoir accès à une éducation préscolaire performante ; en promouvant des activités d'éducation non formelle auprès d'enfants très démunis ; et en renforçant les capacités des jeunes.

- Activités à évaluer prioritairement :

A.2.2.1 ; A.2.2.2 ; A.2.3.1 ; A.2.3.2

- Critères à cibler prioritairement :

Pertinence, cohérence, efficacité

- Exemples de questions évaluatives auxquelles l'évaluation pourra chercher à répondre :

Quels sont les défis rencontrés par les familles en situation de pauvreté dans leur accès à l'éducation préscolaire de leurs enfants ? Les solutions proposées par le projet répondent-elles à ces défis ?

L'accompagnement proposé aux familles des enfants de la pré-école a-t-il contribué à favoriser la réussite ultérieure de ces derniers à l'école fondamentale ? Les parents des enfants de la pré-école se sont-ils sentis accueillis, respectés et acteurs du développement et de l'apprentissage de leur enfant ?

Quel est le taux de maintien de la scolarisation des enfants deux ans après leur sortie de la pré-école ? Dans quelle mesure ont-ils progressé dans le système éducatif sur cette période ?

Dans quelle mesure les activités d'éducation non formelles ont-elles permis aux enfants issus de familles en situation de pauvreté de développer leurs compétences sociales et de renforcer leurs relations interpersonnelles ?

Ces activités ont-elles contribué à renforcer la motivation et l'intérêt pour l'apprentissage des enfants ?

Note : L'ensemble de ces questions devra être appréhendé au regard de la situation des quartiers totalement contrôlés par les gangs, et de l'impact du fort climat d'insécurité sur certaines activités qui ont été réajustées et réévaluées en permanence pour y faire face.

Objectif spécifique 3 : Garantir l'accès aux soins à une population vulnérable, en accordant une priorité aux enfants, aux adolescents, aux adolescentes et aux femmes en âge de procréer, et promouvoir le développement, la santé et la nutrition du jeune enfant.

- Activités à évaluer prioritairement :

A.3.1.1 ; A. 3.1.2 ; A.3.2.1

- Critères à cibler prioritairement :

Pertinence, cohérence, efficacité, qualité des partenariats

- Exemples de questions évaluatives auxquelles l'évaluation pourra chercher à répondre :

Dans quelle mesure les programmes « bébés bienvenus » et « nutritionnel » ont-ils contribué à promouvoir la santé et la nutrition du jeune enfant au sein de sa famille ?

Comment ces programmes ont-ils favorisés le développement psychomoteur et socio-affectif des jeunes enfants ?

Les parents d'enfants intégrés à ces programmes se sont-ils sentis impliqués et acteurs dans le processus ? Se sont-ils sentis accueillis, respectés ? Expriment-ils une amélioration de leurs connaissances et dans le lien avec leur enfant ?

Quel est le taux d'enfants intégrés dans le programme « nutritionnel » ayant récupéré de manière satisfaisante (nutrition et développement psychomoteur) ?

Quels sont les défis rencontrés par les personnes en situation de pauvreté dans l'accès aux soins de santé ? Les solutions proposées par le système d'assurance-santé répondent-elles, au moins en partie, à ces défis ?

Le système d'assurance-santé a-t-il contribué à améliorer l'accessibilité et la qualité des services de santé pour ses bénéficiaires ?

Quel est le niveau de satisfaction des bénéficiaires de l'assurance-santé en termes d'accessibilité financière (coûts des consultations, médicaments, procédures médicales, etc.) ?

Le système d'assurance-santé a-t-il eu un impact sur le taux de mortalité par non suivi médical, le taux de mortalité maternelle et le taux de renoncement aux soins lié au coût ?

Dans quelle mesure le partenaire SOE contribue-t-il à la mise en œuvre efficace du programme d'assurance-santé ?

Quels sont les défis rencontrés dans la collaboration avec le SOE pour la mise en place et le fonctionnement du système d'assurance-santé, et quelles solutions peuvent être envisagées pour les surmonter ?

Dans quelle mesure le partenariat entre ATD Quart Monde et le SOE favorise-t-il le partage des connaissances, des ressources et des bonnes pratiques pour une action plus efficace et durable ?

Note : L'ensemble de ces questions devra être appréhendé au regard de la situation des quartiers totalement contrôlés par les gangs, et de l'impact du fort climat d'insécurité sur certaines activités qui ont été réajustées et réévaluées en permanence pour y faire face.

Thématiques transversales : genre, biodiversité / climat, jeunesse.

- Exemples de questions évaluatives auxquelles l'évaluation pourra chercher à répondre :

Quels sont les mécanismes mis en place pour garantir la participation et promouvoir le leadership des femmes au sein des communautés bénéficiaires et des structures de gouvernance du projet ?

Comment le projet sensibilise-t-il et mobilise-t-il les jeunes pour leur participation active et leur engagement dans la réalisation de ses objectifs ? Comment le projet encourage-t-il l'engagement civique et social des jeunes au sein de leur communauté ?

Dans quelle mesure le projet prend-il en compte les défis liés à la biodiversité et au changement climatique dans ses actions et ses décisions opérationnelles ?

Sûreté et sécurité.

- Exemples de questions évaluatives auxquelles l'évaluation pourra chercher à répondre :

Comment ATD Quart Monde a-t-il réussi à maintenir sa présence et à mener ses interventions malgré le contexte d'insécurité croissante ?

Comment ATD Quart Monde a-t-il maintenu un engagement fort avec les communautés malgré les défis de sécurité ? Quel est le niveau d'acceptation des interventions d'ATD Quart Monde par les populations locales ?

Dans quelle mesure les activités du projet ont-elles été adaptées pour répondre aux besoins humanitaires croissants dans un contexte d'insécurité persistante ?

Les interventions d'ATD Quart Monde ont-elles contribué à atténuer les effets de l'insécurité sur les populations affectées ?

2.3. Méthodologie

2.3.1. Pour la mission

L'équipe d'évaluation pourra s'appuyer sur l'équipe du projet pour obtenir les documents de référence nécessaires à la connaissance des éléments du projet (cf. liste de ces documents en 2.1.2).

L'équipe d'évaluation devra par ailleurs apporter un regard sur les facteurs exogènes ayant favorisé ou entravé le projet, notamment le contexte politique, social, économique, sécuritaire et sanitaire spécifique à Haïti et plus précisément aux zones d'intervention du projet. L'équipe d'évaluation analysera la manière dont le projet s'est adapté à ce contexte.

L'équipe d'évaluation pourra assister à différentes activités mises en œuvre lors de sa mission de terrain, en fonction des conditions sécuritaires et programmatiques, comme par exemple : un groupe de dialogue, une bibliothèque de rue, une classe à la pré-école, une session des programmes « bébés bienvenus » et « nutritionnel ».

L'équipe d'évaluation pourra visiter les locaux d'ATD Quart Monde à Fontamara, de la pré-école et du Centre de Santé Saint Michel.

L'équipe d'évaluation adoptera une approche participative de l'évaluation avec l'ensemble des parties prenantes. Cela comprendra l'organisation d'entretiens avec les parties prenantes du projet, notamment :

- Des membres de la Délégation générale ;
- Des membres de la Délégation régionale ;
- Des membres de l'équipe locale menant le projet, à Port-au-Prince et à Jean Rabel ;
- Des membres de partenaires financiers (AFD) ;
- Des membres de partenaires locaux (Service Œcuménique d'Entraide, Centre de santé Saint Michel, etc.) ;
- Des adultes, jeunes et enfants participant aux activités, notamment :
 - o Des jeunes et adultes participant aux dialogues ou aux rencontres ;
 - o Des enfants participant aux bibliothèques de rues ou aux activités Tapori ;
 - o Des parents d'enfants scolarisés à la pré-école ;
 - o Des parents d'enfants des programmes « bébés bienvenus » et « nutritionnel » ;
 - o Des familles bénéficiant du système d'assurance santé.

Les entretiens avec les adultes, jeunes et enfants pourront se faire par petits groupes de pairs, et/ou en entretiens individuels, selon la méthodologie proposée par l'équipe d'évaluation. La méthodologie devra porter une attention à la parité de genre et la diversité des âges entre les personnes interrogées et s'assurer que les conditions sont réunies pour que toutes les personnes puissent s'exprimer, notamment les plus exclues des communautés.

La sélection des personnes et des groupes à interroger et la préparation des questionnaires/grilles d'entretien ou autres documents se feront en amont de la mission de terrain par échanges avec l'équipe du projet.

2.3.2 Pour les réunions, restitutions et rapports attendus

Une réunion de cadrage se tiendra au démarrage de l'évaluation pour présenter à l'équipe d'évaluation les détails du projet, ses enjeux et ses acteurs. Elle impliquera l'équipe locale d'ATD Quart Monde, des membres de l'équipe des financements internationaux et des membres de la Délégation générale et/ou de la Délégation régionale.

L'équipe d'évaluation fera une restitution « à chaud » à Port-au-Prince au terme de sa mission de terrain pour présenter ses premières analyses et recommandations à l'équipe du projet.

L'équipe d'évaluation remettra dans un premier temps un rapport provisoire qui sera discuté avec le Mouvement International ATD Quart Monde avant sa présentation au cours d'un atelier de restitution organisé en présentiel (et en français) avec l'équipe locale d'ATD Quart Monde, avec la présence possible à distance de membres de l'équipe des financements internationaux, de la Délégation générale, de la Délégation régionale, de partenaires du projet et de l'Agence Française de Développement.

À terme, l'équipe d'évaluation produira un document unique, en français, incluant :

- Le processus d'évaluation et la méthodologie adoptée, la liste des personnes rencontrées, les contraintes majeures ou les obstacles dans l'exécution de la prestation ;
- L'évaluation proprement dite présentant les résultats, l'analyse, les enjeux et les recommandations pour l'avenir.

2.4. Moyens humains et financiers

2.4.1 Expertise recherchée

L'équipe d'évaluation peut soumissionner si elle remplit les conditions énumérées ci-après :

- 1) Elle est composée de :
 - 1 coordinateur de l'évaluation ;
 - 1 spécialiste de terrain.Un équilibre entre des membres féminin et masculin sera valorisé. La présence de membres de l'équipe de nationalité haïtienne et maîtrisant la langue créole sera valorisé.
- 2) Elle doit collectivement combiner les connaissances et caractéristiques suivantes :
 - Une expertise technique en matière d'évaluation de projets de solidarité internationale ;
 - Une expérience en gestion de projets de solidarité internationale ;
 - Une expérience en actions sociales en milieu urbain défavorisé ;
 - Une expérience en évaluation de projets éducatifs et de santé communautaire ;
 - Une expérience dans les domaines des institutions haïtiennes, de la culture de ce pays et de l'évaluation de projets en Haïti ;
 - Une capacité d'analyse et de rédaction de rapport en français ;
 - Une maîtrise parfaite du français à l'écrit comme à l'oral ;
 - Une maîtrise parfaite du créole haïtien.
- 3) Elle est en mesure de se déplacer sur les lieux du projet à Port-au-Prince : Fontamara, Haut Martissant.

Le recours aux approches orientées changement (AOC) et une expertise sur le genre sont des atouts importants qui seront valorisés.

L'équipe d'évaluation sera responsable de sa propre sécurité dans les déplacements nécessaires à la réalisation de l'évaluation.

2.4.2 Budget de l'évaluation

Budget maximal : 25 000 USD (TTC)

Ce budget intègre :

- Les honoraires des membres de l'équipe d'évaluation ;
- Les frais de mission de terrain à Port-au-Prince (déplacement, perdiem, hébergement) ;
- Les coûts inhérents à la sécurité de l'équipe d'évaluation dans les déplacements réalisés dans le cadre de l'évaluation ;
- Un forfait pour d'éventuels frais divers et les frais de communication, qui devront être gardés au minimum ;

- 5% d'imprévus éventuels.

Aucune dépense supplémentaire, quelle que soit sa nature (transport, repas, secrétariat, etc.), ne sera remboursée au-delà de celles indiquées dans l'offre financière.

2.5. Calendrier de l'évaluation

26 mars	Diffusion des Termes de référence de l'évaluation
21 avril	Date limite de réception des offres
22 au 25 avril 2024	Analyse des offres et choix des évaluateurs
26 avril 2024	Signature du contrat et réunion de cadrage avec l'équipe des évaluateurs sélectionnée
29 avril au 10 mai 2024	Démarrage, étude des dossiers relatifs au projet
13 au 23 mai 2024	Mission de terrain
24 mai	Restitution à chaud à Port-au-Prince
21 juin 2024	Remise du rapport provisoire
5 juillet 2024	Restitution du rapport provisoire
26 juillet 2024	Remise du rapport définitif

La durée de la prestation est évaluée à **35 jours de travail** se répartissant comme suit :

- 5 jours pour le démarrage et l'étude des dossiers relatifs au projet (les documents de référence mentionnés dans la section 2.1.2 seront mis à disposition) ;
- 10 jours de mission sur le terrain pour 2 personnes :
 - o 9 jours à Port-au-Prince ;
 - o 1 journée de restitution à chaud.
- 15 jours de rédaction du rapport provisoire ;
- 5 jours pour la restitution du rapport provisoire et la rédaction du rapport définitif.

2.6 Offre de service attendue et critères de sélection

2.6.1. Offre de service

L'évaluation externe sera réalisée par une équipe d'évaluation externe à recruter sur la base des présents « Termes de référence ». L'équipe d'évaluation devra proposer une méthodologie pour la réalisation de cette évaluation, même si la méthodologie finale sera définie en concertation avec ATD Quart Monde.

L'équipe d'évaluation présentera une offre technique et financière incluant impérativement :

- La compréhension du projet et de la mission d'évaluation ;
- Un questionnement évaluatif approfondissant l'objet de l'évaluation ;
- La méthodologie et les outils d'évaluation proposés ;
- Les diverses conditions et les moyens nécessaires à mobiliser ;
- Une explication de la manière dont l'équipe d'évaluation envisage de procéder à l'évaluation étant donné le contexte d'insécurité actuel ;
- Le planning de travail détaillé, avec une répartition indicative du nombre de jours de travail aux différentes étapes et entre chaque membre de l'équipe ;
- Une présentation de l'équipe d'évaluation, indiquant les éventuelles expériences professionnelles communes entre les membres de l'équipe ;
- Les CV des membres de l'équipe, leurs références et un aperçu de l'expérience acquise dans le cadre de missions analogues ;
- Une offre financière conforme et cohérente avec la méthodologie, présentant clairement les éléments énumérés à la section 2.4.2 ; ;

- La Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social complétée et signée par la personne habilitée, si l'offre est supérieure ou égale à 20 000 USD (cf. Annexe 2).

2.6.2. Critères d'attribution

L'attribution se fera à l'offre conforme la mieux disante selon la grille d'évaluation trouvée en Annexe 1 et notée par un comité de quatre à cinq personnes du Mouvement International ATD Quart Monde.

Merci d'envoyer les offres de service complètes (offre technique et financière) avec comme objet « Offre de service – évaluation du projet Haïti – XXX (nom du prestataire) » **avant le 21 avril 2024 à 23h59 (heure d'Haïti)** par e-mail à :

Océane Senay - financements.internationaux@atd-quartmonde.org

Annexe 1

Grille d'évaluation des réponses à l'appel d'offre pour l'évaluation externe du projet « Participation, éducation et protection sociale en Haïti »

Critères	Note (1 à 5)					%
	1	2	3	4	5	
OFFRE TECHNIQUE						80%
Équipe proposée						40%
Compétences / profil du coordinateur de l'évaluation						25%
Compétences / profil du spécialiste de terrain						15%
Recours aux approches orientées changement (AOC)						+3
Expertise sur le genre						+3
Equilibre de genre des membres de l'équipe						+2
Offre technique						40%
Compréhension globale des TDR						10%
Questions évaluatives / Approfondissement de l'objet de l'étude						15%
Outils / Méthodes proposées						10%
Moyens / Calendrier						5%
OFFRE FINANCIERE						20%
TOTAL						100%

Annexe 2

Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social

Intitulé de l'appel d'offres : _____ (le "Marché")

A : _____ (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de financement qui la lie au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement et nos sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation de ses marchés et de leur exécution ultérieure.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :
 - 2.1) être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2) avoir fait l'objet d'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Projet pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché²;
 - 2.3) figurer sur les Listes de Sanctions Financières adoptées par les Nations Unies, l'Union européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - 2.4) en matière professionnelle, avoir commis au cours des cinq dernières années une faute grave à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'un marché ;
 - 2.5) n'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - 2.6) avoir fait l'objet depuis moins de cinq ans d'une condamnation par un jugement ayant force de chose jugée pour l'un des actes visés aux articles 6.1 à 6.4 ci-après ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou l'exécution

² Dans l'hypothèse d'une telle condamnation, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

d'un marché financé par l'AFD ;

2.7) être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque mondiale, à compter du 30 mai 2012, et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique [http://www.worldbank.org/debarr³](http://www.worldbank.org/debarr3);

2.8) s'être rendu coupable de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés dans le cadre du processus de passation du Marché.

3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

3.1) actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.

3.2) avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de sélection ou le contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;

3.3) contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

- i. avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considéré ;
- ii. être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés

³ Dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, vous pouvez joindre à cette Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettront d'estimer que cette décision exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du marché financé par l'AFD.

selon les règles du droit commercial⁴.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - 6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - 6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - 6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - 6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune Pratique Anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
 - 6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous Embargo des Nations Unies, de l'Union européenne ou de la France.

⁴ Article à supprimer le cas échéant en cas de marché conclu avec une entreprise publique sans mise en concurrence.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons également à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux telles que définies dans le plan de gestion environnementale et sociale ou, le cas échéant, dans la notice d'impact environnemental et social fournie par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : _____ En tant que : _____

Signature : _____

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de⁵ _____

En date du : _____ jour de : _____

⁵ En cas de groupement, inscrire le nom du Groupement. La personne signant l'offre au nom du Soumissionnaire joindra à l'Offre le Pouvoir confié par le Soumissionnaire.